



CODE DE VIE
ÉCOLE DE L'ÉPERVIÈRE
Centre de services scolaire des Trois-Lacs

Code de vie

Les règles de fonctionnement et le code de vie de l'école de l'Épervière sont inspirés des croyances du projet éducatif. Elles s'appuient principalement sur la *relation adulte-élève*, la *différenciation*, la *collaboration* et le *travail d'équipe avec la famille* et sont teintées par les valeurs d'**engagement** et de **bien-être**. Ces règles ont pour but d'assurer un climat harmonieux et respectueux, propice aux apprentissages et à la vie de groupe.

Nous sommes convaincus que l'appui et les encouragements des parents sont essentiels à l'épanouissement des enfants. Une communication franche et une collaboration constante avec l'équipe-école contribuent à l'atteinte de nos objectifs.

Ici à l'école de l'Épervière, nous nous engageons à dire non à l'intimidation et à la violence sous toutes ses formes : que ce soit de la violence physique, verbale, psychologique ou de la cyberintimidation (médias sociaux), qu'elle se déroule sur la cour de récréation, dans les corridors, dans les classes, les autobus, ou au service de garde, en aucun temps, la violence et l'intimidation ne seront tolérées à l'école. Nous offrirons l'aide et le soutien nécessaires aux élèves et assurerons un suivi avec les familles, afin d'offrir à notre école un climat harmonieux, sécuritaire et sain pour tous. En cas de soupçon, le personnel de l'école se réserve le droit d'effectuer des fouilles dans les casiers des élèves.

Règles pour avancer ensemble

C'est pour cette raison que, comme élève j'adhère aux règles suivantes :

Respect des autres

Je suis poli(e) respectueux (se) avec toutes les personnes qui m'entourent, par :

- Mes paroles;
- Mes gestes;
- Mes attitudes;
- Mes écrits.

Comportements attendus

- J'utilise un langage adéquat.
- Je vouvoie tout le personnel de l'école et j'utilise le titre de « Madame » ou « Monsieur » pour m'adresser aux membres du personnel.
- Je me conforme aux consignes de l'adulte.
- J'évite de négocier et d'argumenter les consignes données par l'adulte.
- J'adopte une attitude et un comportement non violent sous toutes ses formes en m'abstenant de faire des insultes, des menaces, des batailles, de l'intimidation ou de la cyberintimidation.

Raisons

Pour entretenir des relations harmonieuses avec les autres et se sentir bien dans l'école.

Pour que les adultes puissent assurer la sécurité de tous.

1



2

Vivre ensemble

Comportements attendus

- Lorsque je suis en conflit avec d'autres élèves, je tente de le régler pacifiquement, c'est-à-dire, en discutant.
- Avant de réagir trop rapidement dans un conflit, je prends le temps de m'éloigner et de me calmer.
- En situation de conflit, si je ne sais pas quoi faire, je demande l'avis d'un adulte de l'école.

Je règle mes conflits de façon pacifique, c'est-à-dire sans violence et je développe mes habilités socioémotionnelles.

Raisons

Parce que nous désirons tous vivre dans un milieu pacifique et sans violence.

Pour développer de bonnes relations avec les autres.



Kate Hadfield Designs

Climat sain et sécuritaire

3

Comportements attendus

- Au son de la cloche, je me place calmement en rang sans tarder à l'endroit désigné ;
- J'entre en silence et je marche dans l'école ;
- Je garde le silence lorsque demandé.

Je dois être en silence complet lorsque je me déplace dans le corridor durant les heures de cours et lorsque demandé. Mes déplacements se font en marchant et avec autorisation. Je me déplace avec un permis de circulation (corridors, toilettes).

Raisons

Pour éviter de se blesser ou de blesser les autres.

Pour vivre dans un environnement sécuritaire.

Pour permettre d'avoir un environnement propice aux apprentissages.

Pour permettre d'avoir plus de temps d'enseignement.



Kate Hadfield Designs

4

Respect de l'environnement

Comportements attendus

- Je prends soin de tout le matériel mis à ma disposition.
- Je m'abstiens de vandaliser et d'abîmer le matériel.
- Je garde les lieux propres à l'intérieur et à l'extérieur (cour d'école, corridors, toilettes, classes, local service de garde, autobus) en jetant mes déchets dans les poubelles et en recyclant.
- Je range mon matériel aux endroits prévus.

Je respecte l'environnement en le gardant propre, en bon état et propice à mes apprentissages et à celui des autres.

Raisons

Pour préserver la qualité de l'environnement ;
 Pour vivre dans un milieu de travail et de jeu agréable, accueillant et sain;
 Pour faciliter le travail des concierges.



Engagement et réussite

5

Je travaille de mon mieux et je me donne les moyens pour réussir en :

- Étant persévérant;
- Demandant de l'aide si j'en ai besoin;
- M'engageant positivement;
- Terminant mes travaux selon les exigences.

Comportements attendus

- Je respecte l'horaire de l'école en étant présent à l'école et en arrivant à l'heure à 7h50 ;
- J'ai tout le matériel requis pour effectuer mon travail et pour participer aux activités ;
- J'effectue le travail demandé et je participe aux activités proposées ;
- Je fais mes devoirs et mes leçons.

Raisons

Par respect pour ceux qui travaillent et qui participent.
 Pour être plus efficace et vivre de plus en plus de réussites.



Protocole d'intimidation et de violence

Gradation des sanctions

En lien avec clic-école



Comportement positif



Comportement à améliorer



Comportement à modifier



Comportement à risque

Tout le personnel communiquera les informations et les interventions réalisées auprès de votre enfant en utilisant le référentiel ci-haut. Nous vous invitons à consulter le plan de lutte sur notre site internet :

<https://csstl.gouv.qc.ca/eperviere/>



Intimidation et violence : Dans les cas de violence et d'intimidation, c'est le protocole du plan de lutte contre l'intimidation qui sera appliqué (projet de loi 56).

Il appartiendra à la direction d'exercer son jugement et d'appliquer la conséquence et la mesure d'aide appropriées selon la gravité et la fréquence des incidents.

Les règles de conduite et de sécurité de l'école s'appliquent aussi au service de garde, lors des activités parascolaires, des activités spéciales et des sorties éducatives.

Les services de surveillance de dîner et du service de garde peuvent être retirés si les règles ne sont pas respectées.

À la suite d'un manquement grave ou à une répétition de manquements, une **COMMUNICATION** détaillant les événements sera envoyée aux parents.

Lorsque votre enfant a une conséquence en lien avec le code de vie, nous comptons sur votre collaboration pour répondre au courriel du titulaire en mentionnant seulement que vous avez pris connaissance de la communication.

De plus, nous vous recommandons de faire simplement un retour avec votre enfant en discutant :

- De la situation;
- Des conséquences de ce geste;
- Des solutions envisagées pour que la situation ne se répète pas.

Pour l'école, il est essentiel de travailler en collaboration avec les parents.

Entente de collaboration

J'ai bien lu et compris le code de vie de l'école et je suis prêt (e) à collaborer pour rendre mon école un milieu sain où il fait bon vivre et où je peux me développer pleinement.

 **Signature de l'élève :** _____

En tant que parent, je m'engage à des échanges courtois avec les membres du personnel, à consulter la plateforme Mozaïk régulièrement et au respect du code de vie de l'école.

J'ai pris connaissance des règles de fonctionnement et du code de vie de l'agenda de mon enfant et je l'encouragerai à le respecter.

 **Signature des parents :** _____

Règles de fonctionnement

L'école se doit d'assurer la sécurité de ses occupants et nous devons convenir avec vous, les parents, les élèves et les intervenants dans l'école, du partage des responsabilités.

Communication

Des informations, sur la vie de l'école, vous parviendront mensuellement notamment dans l'info-parents et par courriel. Il est important de vérifier Clic-école, la pochette de courrier ou l'agenda pour les messages personnels des enseignants.

Lorsque survient une situation problématique :

- Étape 1 : Assurez-vous de recueillir toute l'information pertinente. Si votre enfant est concerné, discutez-en avec lui afin de bien comprendre l'ensemble de la situation et d'être en mesure de bien l'expliquer.
- Étape 2 : Communiquez avec l'enseignant ou la personne concernée afin de discuter de la situation problématique ou de prendre rendez-vous. Vous pourrez exposer votre point de vue et tenter de trouver un terrain d'entente.
- Étape 3 : Si vos échanges avec l'enseignant ou la personne concernée n'ont pas permis de résoudre la situation, nous vous invitons à communiquer par téléphone avec la secrétaire de l'école. Celle-ci pourra vérifier avec la direction les possibilités d'une alternative ou d'organiser une éventuelle rencontre.

Nous sommes ici pour travailler avec vous auprès de chacun des enfants et créer un climat harmonieux dans lequel chacun peut s'épanouir et se sentir important.

En tout temps, le sourire et la courtoisie sont de mise, nous souhaitons la même chose que vous ; que nos enfants soient en sécurité.

Arrivée et départ

La classe débute à **8h00** à l'école de L'Épervière. **Les élèves n'utilisant pas le transport scolaire doivent arriver entre 7h50 et 7h55 sur la cour.** Il est à noter qu'un enfant ponctuel bénéficie d'une journée mieux organisée et ne manque aucune directive pour le développement de ses compétences. Les marcheurs et les élèves que les parents reconduisent ***ne doivent pas arriver sur la cour avant 7h50 le matin parce qu'il n'y a pas de surveillant avant cette heure et que les portes sont verrouillées***

Si les élèves retournent à la maison à pied, à vélo ou en automobile, ils sortiront par une des portes désignées donnant sur la cour d'école à compter de 15h00 en compagnie d'un membre du personnel qui s'assurera que ces derniers quittent l'école en compagnie d'un adulte responsable. Par mesure de sécurité, les parents sont priés d'attendre leur enfant au débarcadère.

Absences et retards

Les présences sont prises 10 minutes après le début des cours du matin et de l'après-midi. **Nous demandons aux parents de toujours nous aviser des absences ou retards des enfants : en priorisant Clic-école.**

Laisser un **court message** indiquant : **le nom de l'enfant, son groupe-repère ainsi qu'une brève raison de l'absence ou du retard et la durée connue s'il y a lieu par téléphone ou par courriel à l'adresse suivante : absenceseperviere@csstl.gouv.qc.ca** si vous n'avez pas été en mesure de le faire par Mozaïk.

- ✧ Nous vous rappelons l'obligation de la fréquentation scolaire et qu'il est de notre devoir de signaler aux autorités Concernées de nombreuses absences non motivées.
- ✧ Comme pour les absences, lorsque les retards sont très nombreux, ils nuisent au rendement, à la motivation des enfants et à l'organisation de la classe.

Après plusieurs absences ou retards, un avis écrit est envoyé aux parents par la direction afin de remédier à la situation.

Tout élève arrivant en retard doit passer par le secrétariat, car les retards sont comptabilisés. Ne partez pas sans vous être assuré que l'enfant est entré dans l'école.

Stationnement du personnel

Nous demandons à tous les parents et à tous les visiteurs de **ne pas entrer avec votre véhicule dans l'aire de stationnement entre 7h30 et 15h00.**

Veuillez-vous garer dans la rue afin de laisser les espaces de stationnement au personnel de l'école et utiliser le débarcadère et les traverses pour laisser vos enfants.

Récréations

De façon générale, les récréations se prennent à l'extérieur, aux endroits indiqués par la direction. L'élève doit donc être habillé en conséquence. Les jours de pluie ou de grand froid, les récréations se prennent à l'intérieur dans les classes sous la supervision de surveillants. Voir le thermomètre vestimentaire à la page 17.

Changement à l'horaire régulier

Lorsqu'il prévoit apporter un changement à l'horaire régulier, le parent ou le tuteur de l'enfant doivent présenter un ***message daté et signé ou envoyer un courriel pour les raisons suivantes :***

- Demander d'utiliser le service de garde ;
 - Partir avec une autre personne que ses parents ou son tuteur ;
 - Informer de tout changement à la routine habituelle.
- ✧ **Pour une question de sécurité, aucun changement concernant les modalités de départ en autobus, avec le parent, à pied ou au SDG ne sera possible après 11h00.**

Période de diner

L'élève qui mange à l'école doit utiliser le local attribué à cette fin et suivre les règles de conduite établies. ***L'élève qui dine à la maison ou à l'extérieur doit revenir à 12h30 (préscolaire et primaire).***

L'élève qui ne respecte pas les consignes peut être suspendu, après avertissements. Les parents sont responsables de l'encadrement de leur enfant s'il lui est interdit de dîner à l'école.

Le code de vie doit aussi être respecté à l'heure du midi et des conséquences seront appliquées si l'élève ne respecte pas les règles.

Le service du traiteur, pour les repas, est sous la responsabilité de celui-ci. S'il y a des problèmes, c'est avec le traiteur qu'il faut communiquer. Chaque parent doit s'assurer que son enfant a un dîner.

Les parents qui viennent chercher leur enfant pour dîner doivent en informer le titulaire et/ou l'école et se présenter au secrétariat à la cloche. Le secrétariat sera fermé de 11h45 à 13h, vous devrez vous présenter à la porte du service de garde.

Élève malade à l'école

Le matin, si votre enfant ***n'est pas capable*** de participer à **TOUTES** les activités, intérieures et extérieures, de son groupe, nous vous demandons de le garder à la maison. Pour des raisons de sécurité et de surveillance, **il nous est impossible de garder un enfant à l'intérieur pendant les récréations sans un billet du médecin.** Il est donc inutile de faire un billet à votre enfant pour qu'il reste à l'intérieur aux récréations du matin, du midi et de l'après-midi.

Les cours d'éducation physique sont obligatoires pour tous les élèves. Les parents, qui pour des raisons sérieuses désirent que leur enfant soit exempté d'un cours d'éducation physique, doivent communiquer avec l'enseignant-spécialiste. Si cette exemption doit se prolonger, les parents doivent nous faire parvenir un certificat médical expliquant cette exemption.

Le personnel de l'école ne peut pas, sans autorisation des parents, donner quelque médicament que ce soit. Pour ce faire, vous devrez avoir rempli le formulaire "***Autorisation d'administrer un médicament***" disponible au secrétariat.

Tenue vestimentaire

Nous vous prions de veiller à ce que votre enfant soit vêtu convenablement pour venir à l'école.

Le costume partiel de l'école de L'Épervière est obligatoire tous les jours de la semaine (excepté lors des journées pédagogiques et/ou lors des journées thématiques).

✧ ***Veillez noter que la veste de l'école ou le chandail (hoodie) à l'effigie des Panthères peut être porté par-dessus un chandail officiel de l'école.***

Tous les uniformes doivent être identifiés au prénom et nom de famille de votre enfant.

Les articles qui couvrent la tête ne doivent, en aucun cas, être portés dans l'école.

Chaussures : Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, le port des souliers est obligatoire dans l'école en tout temps. Tous les élèves doivent avoir deux (2) paires de souliers. Une pour l'intérieur et l'autre pour l'extérieur. Pour des raisons de sécurité, les sandales de plage de type « gougounes » sont interdites. **Les souliers de style « crocs » ne sont pas sécuritaires pour faire de l'activité physique et l'école ne pourra être tenue responsable des blessures.**

Éducation physique : Le chandail doit être à manches courtes et à col rond, de couleur au choix. Le short de style « basket », le pantalon de jogging, le legging long ou $\frac{3}{4}$ sont exigés pour les élèves du 2^e et 3^e cycles. Pour des raisons d'hygiène, les enfants doivent se changer pour les cours d'éducation physique à l'exception du préscolaire et des élèves du 1^{er} cycle (1^{re} et 2^e années). Il est important d'identifier les vêtements et de les placer dans un sac résistant identifié.

Accidents et premiers soins

Si un élève se blesse ou est pris d'un malaise important, on prodigue les premiers soins à l'enfant et on communique avec les parents ou la personne responsable de l'enfant. Dans les situations où nous devons transporter les élèves en ambulance, le coût sera chargé aux parents.

Les parents doivent alors faire le nécessaire pour reprendre en charge leur enfant, et ce, dans les meilleurs délais. Dans le cas de blessures mineures et/ou majeures, un rapport d'accident sera acheminé à la compagnie d'assurance du Centre de services scolaire des Trois-Lacs.

Le Centre de services scolaire des Trois-Lacs possède une police d'assurance couvrant seulement les accidents engageant sa responsabilité du fait de son personnel, de ses biens ou de ses activités. Les accidents survenant aux élèves, occasionnant des dépenses ou un transport par ambulance, ne sont pas couverts par cette police. Il est donc de la responsabilité des parents de se prévaloir d'une assurance-accident pour leur enfant.

Nous vous demandons d'informer l'école de tout changement concernant la santé de votre enfant.

Service de garde

Le service de garde fait partie intégrante de l'école. Le personnel qui y travaille relève de la direction.

Les heures d'ouverture du service de garde, pendant l'année scolaire, sont les suivantes :

- 6 h 45 au début des classes
- 11 h 20 à 12 h 38 (préscolaire) et 11 h 20 à 12 h 35 (primaire)
- Fin des classes à 17 h 45

Lors des journées pédagogiques, le service est offert de 6 h 45 à 17 h 45 pour les élèves inscrits.

Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires en communiquant directement avec la responsable du service de garde au numéro 514 477-7005 poste 2.

Retour prématuré

Les parents doivent s'assurer d'avoir prévu un plan d'urgence en cas de retour à la maison si l'école doit fermer ses portes en cours de journée (et par le fait même le service de garde) pour quelques raisons que ce soit. Les noms des personnes à contacter devront être inscrits dans l'agenda à la page 1. Les élèves devront retourner à l'endroit indiqué par les parents.

N.B. Même les parents dont les élèves bénéficient du service de garde doivent prévoir un plan d'urgence pour un retour imprévu en cours de journée.

En cas d'évacuation d'urgence, les élèves seront rassemblés au Collège Bourget). À chaque début d'année, l'école procède à des pratiques d'évacuation d'urgence de l'école, en collaboration avec le service des incendies.

Fermeture de l'école

Lorsque l'école est fermée pour tempête ou autres raisons, un message est diffusé sur le site Web du Centre de services scolaire des Trois-Lacs. L'école prend aussi l'initiative de l'inscrire sur la page Facebook de l'école. Tous les médias donnent rapidement l'information de fermeture.

Objets personnels

Il est interdit pour les élèves d'utiliser à l'intérieur de l'école et lors des récréations, tout appareil électronique, jeux et jouets personnels de quelque nature qu'il soit (par exemple : cellulaire, montre intelligente, carte, toutou, etc.) à moins d'avis contraire. Si c'est le cas, un message vous sera communiqué.

Au besoin, un membre de l'équipe pourra confisquer l'appareil, le jeu ou le jouet et ce, pour une durée jugée appropriée selon les circonstances.

Chaque élève ou son parent est responsable d'**identifier clairement les objets et les vêtements** apportés à l'école. À titre de suggestion, un crayon à l'encre indélébile peut être utilisé sur les étiquettes des vêtements. Le port de bijoux est interdit durant les cours d'éducation physique. De plus, les membres du personnel peuvent confisquer des objets dangereux et/ou dérangeants. Nous ne sommes pas responsables des objets perdus, volés ou endommagés.

☛ **Les objets non réclamés seront envoyés à une œuvre de bienfaisance à la fin de chaque étape.**

Bicyclette ou trottinette

Les élèves peuvent utiliser leur bicyclette ou leur trottinette comme moyen de transport en respectant les règles suivantes :

- Dès son arrivée, **il doit obligatoirement descendre de sa bicyclette ou de sa trottinette** et aller la ranger au support à vélo, en marchant à côté de sa bicyclette ou de sa trottinette;
- Une fois sa bicyclette ou sa trottinette rangée sur le support, il doit se diriger rapidement vers la cour d'école;
- Il est interdit de circuler sur la cour de l'école à bicyclette ou à trottinette;
- Un cadenas est fortement recommandé afin d'éviter les vols; l'école ne se tient nullement responsable.

Parent à l'école

Lorsque vous venez chercher votre enfant pendant les heures de cours, nous vous demandons de vous identifier auprès du secrétariat. Afin d'assurer une plus grande sécurité pour l'ensemble des élèves, aucune circulation sans autorisation n'est permise dans l'école. Vous devrez circuler avec un laissez-passer.

Si votre enfant doit partir avant la fin des cours, vous devez informer le titulaire de sa classe ou l'école. Lorsque vous venez chercher votre enfant à la fin des classes, nous vous demandons d'attendre à l'extérieur de l'école (débarcadère des autobus). Si votre enfant quitte l'école sans autorisation, nous communiquerons avec vous et avec les personnes disponibles en cas d'urgence.

L'enfant est responsable d'apporter son matériel à la maison en fin de journée et à l'école le lendemain matin. Si votre enfant oublie un travail, un document ou tout autre objet, vous devrez informer l'enseignant(e) en utilisant le moyen convenu en début d'année ou le parent qui fera un retour avec lui au besoin. Dans le but de le responsabiliser et de développer son autonomie, nous comptons sur votre collaboration pour respecter cette consigne.

Sorties et activités éducatives

Chaque niveau organise ses activités et les fait connaître aux parents. Ces activités ont lieu lors d'une journée inscrite au calendrier scolaire et sont donc considérées aussi importantes qu'une journée de classe régulière. Les activités sont autorisées par le Conseil d'établissement et sont en lien avec le programme enseigné, d'où l'importance d'y participer. Elles permettent à votre enfant de développer des compétences à l'extérieur du contexte de la classe.

✧ **Veillez noter qu'il n'y a aucun remboursement si votre enfant n'est pas présent à l'activité ou la sortie éducative.**

Voyages, tournois et autres...

Si votre enfant doit s'absenter pour un voyage familial ou un tournoi de plus de deux jours, le personnel enseignant ne fournira aucun travail à l'élève à l'avance. De plus, les évaluations qui auront lieu durant ces absences ne pourront être reprises. Si l'enseignant n'a pas suffisamment de renseignements pour porter un jugement, aucune note n'apparaîtra à son bulletin.

Transport des écoliers

Le Centre de services scolaire assure le service de transport des élèves par autobus. Le transport est mis à la disposition de l'élève pour l'amener de sa maison à l'école et de l'école à sa maison. **Les demandes servant à d'autres fins ne seront pas acceptées.**

Les parents ont le devoir d'encourager leur enfant à bien se comporter dans l'autobus et de lui faire comprendre que l'autobus est un moyen de transport et non un endroit de récréation. Le chauffeur, responsable de la sécurité et du bien-être de tous, a toute l'autorité pour maintenir l'ordre et voir à ce que les règlements relatifs au transport des écoliers soient respectés. Les rapports de comportements inadéquats répétés entraînent la suspension du service de transport.

☞ **Vous êtes responsables de votre enfant jusqu'à ce qu'il soit monté dans l'autobus.**

Les équipements de hockey, de ski ou tout autre équipement sportif ne sont pas autorisés dans les autobus scolaires. Les patins seront toutefois tolérés, à condition qu'ils soient munis de protège-lames et rangés dans un sac rigide.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site du Centre de services scolaire des Trois-Lacs <http://www.csstl.gouv.qc.ca/> et cliquer sur l'onglet **Transport scolaire**.

Le cellulaire est interdit à l'école.



Manquement 1: Ton téléphone est confisqué et remis à tes parents.



Manquement 2: Ton téléphone est confisqué une semaine et remis à tes parents.



Manquement 3 Ton téléphone est confisqué jusqu'à la fin de l'année

Le règlement s'applique aussi à la montre intelligente.

Thermomètre vestimentaire

Longueur de jupe
ou short acceptable.



Manteau/veste
Souliers



Salopettes
(obligatoires)
Manteau
d'hiver
Tuque
Cache-cou
Bottes*

* Les bottes d'hiver
sont obligatoires du
1^{er} décembre au 31
mars.

30°C
à
17°C

Short
T-Shirt
Souliers/sandalettes
fermées



16°C
à
10°C

Manteau
Chapeau/tuque
Mitaines
Bottes*



9°C
à
0°C

-1°C
à
-15°C

Salopettes
(obligatoires)
Tuque
Manteau
d'hiver
Cache-cou
Mitaines
Bottes*



-16°C
à
-25°C